

Préconisations d'emploi et réglementation

Réglementation

Les huiles essentielles sont des médicaments vétérinaires d'un point de vue réglementaire quand elles sont administrées pour soigner un animal ("restaurer, corriger ou modifier des fonctions physiologiques").

L'utilisation des produits à base de plantes (dont les huiles essentielles) est autorisée dans le cadre de la règle de la « cascade » : si les médicaments identifiés comme prioritaires pour une pathologie et une espèce ne sont pas disponibles, on peut utiliser ces produits en dernier recours.

L'utilisation de médicaments vétérinaires (dont les huiles essentielles) exige toujours une prescription vétérinaire. Sans Autorisation de Mise sur le Marché (AMM), le vétérinaire peut réaliser une préparation magistrale. Seules les huiles essentielles inscrites au « tableau 1 des médicaments vétérinaires autorisés » peuvent être prescrites.

Art L. 5111-1 et L. 5143-4, code de la santé publique.
ANSES, 2013, statut juridique du médicament vétérinaire au regard des produits à base de plantes.

Témoignage de Julien Daspét, vétérinaire à Saint Grégoire (35)

Il est urgent de combler le retard de la législation :

1. En inscrivant les huiles essentielles d'intérêt médical dans la liste des médicaments autorisés chez les animaux d'élevage.
2. En évaluant la toxicité éventuelle ou l'innocuité de ces traitements, pour le consommateur du lait et de la viande, ou pour l'éleveur manipulateur.
3. En évaluant si un temps d'attente nul après traitement est nécessaire.
4. En restaurant la traçabilité des traitements administrés, en partenariat avec les vétérinaires, garants de la sécurité alimentaire du consommateur.

Aujourd'hui, de nombreux éleveurs utilisent les huiles essentielles en élevage, sans suivre la réglementation à la lettre.

Questions pratiques

Les huiles sont-elles mises en avant par le cahier des charges de l'agriculture biologique ?

Oui, renseignez-vous auprès de votre organisme certificateur.

Combien de temps dois-je attendre avant de mettre le lait dans le tank après avoir administré une huile essentielle ?

Pour les HE inscrites au « tableau 1 », le délai d'attente forfaitaire est de 7 jours pour le lait et de 28 jours pour la viande (durées à doubler en bio). Pour les autres, le cadre légal n'est pas prévu.

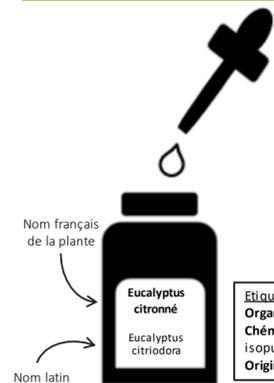
Dois-je inscrire les traitements aux huiles essentielles dans mon registre sanitaire ?

Il est indispensable d'avoir un suivi des huiles essentielles utilisées dans l'élevage.

Témoignage de Marie-Edith Macé, éleveuse à Melesse (35)

Nous utilisons les huiles essentielles en 1ère intention sur la grande majorité des pathologies et nous les notons sur le cahier sanitaire.

La lutte contre les antibiotiques et la bonne connaissance de nos animaux sont les priorités de la ferme.



Étiquette arrière:
Organe : Feuille
Chémotype : Citronellal, isopulegol citronellol
Origine : Madagascar.

Composition de l'huile essentielle

Informations-typiques figurant sur un flacon d'huile essentielle

Rappels des risques : Les huiles essentielles sont des produits concentrés, potentiellement toxique. Utilisées à mauvais escient, elles peuvent être très dangereuses pour votre santé et celle de vos animaux.

Pensez à prendre des précautions lors de l'utilisation.



En cas d'accident, contactez immédiatement votre médecin ou le Centre Antipoisons (070 245 245)

Choisir son fournisseur

- Pensez aux producteurs locaux.
- Privilégiez les vendeurs spécialisés dans les produits à base de plantes.
- Certains CIVAM proposent des commandes groupées.

L'effet d'une huile essentielle dépend de sa qualité. Les flacons doivent être étiquetés et vous renseigner avec précision sur l'huile utilisée (voir ci-dessous). Pour connaître la composition exacte des huiles essentielles, vous pouvez demander leur chromatographie au vendeur.

Ressources ...

Quelques éléments bibliographiques

Publication Adage :

Adage35, 2014, Actes du colloque du 24 mars 2014 à Agrocampus Ouest à Rennes « Retour sur 6 années d'expérimentation avec les huiles essentielles », disponible sur internet (www.adage35.org).

Littérature :

Franchomme, Jollois, Pénoël, 2001, « L'aromathérapie exactement Encyclopédie de l'utilisation thérapeutique des extraits aromatiques » Editions Roger Jollois.

Vidéo :

Degrange, Joly, Mayade Philippe, 2017, « Soigner autrement, Parcours d'un groupe d'éleveurs vers l'agroécologie », Educagri éditions, 28min (disponible dans tous les lycées agricoles de France).

Formations

Les CIVAM (Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural) et d'autres organismes agricoles organisent régulièrement des sessions de formation sur les médecines alternatives pour les agriculteurs. Trouvez le CIVAM le plus proche de chez vous en consultant la carte des CIVAM sur www.civam.org (Civam Adage 35, CEDAPA (22), Civam AD 56 et Civam 29 pour la Bretagne).

Les vétérinaires travaillent aussi avec les médecines alternatives en santé animale. Parlez-en à votre vétérinaire !

Pour les animateurs, Réseau CIVAM propose également des sessions de formations et d'échanges autour des questions de santé animale pour ses animateurs sur le terrain.



pourquoi comment

Utiliser les huiles essentielles en élevage bovin

- Des alternatives pour réduire les antibiotiques sur ma ferme
- Approche globale de la santé animale
- Risque, sécurité et réglementation
- Fiches témoignages par pathologie en élevage laitier
- Bonus élevage ovin et élevage bovin allaitant

OSEZ VOUS LANCER, VENEZ VOUS FORMER ET ÉCHANGER !

Rédaction et mise en forme par Edith Chemin et Mathilde Aouin

Impression sur papier recyclé avec encres végétales par Imprimerie Le Galliard 38510 Casson-Séviac.

Adage 35
CS 31725 - 35577 Casson-Séviac
Tél : 02 99 77 09 50
contact@adage35.org



www.adage35.org
www.civam.org
www.agriculture-durable.org



Cette publication a reçu le soutien financier de



Édition novembre 2017

Lexique

Aromathérapie : utilisation thérapeutique d'extraits de plantes (huiles essentielles végétales ou essences aromatiques) par ingestion, massage ou inhalation. Les huiles essentielles, utilisées en élevage pour soigner, sont considérées comme un médicament vétérinaire dans la réglementation.

Antibiotique : composé chimique naturel produit par un micro-organisme ou obtenu par synthèse, ayant la propriété, à faibles concentrations, d'inhiber la croissance ou de détruire d'autres micro-organismes (ex: bactéries).

Antibiorésistance : capacité d'un micro-organisme à résister à l'action d'un antibiotique.

Distillation : opération qui permet d'extraire les éléments les plus volatiles d'un liquide. Entraînés sous forme de vapeur, ces éléments sont ensuite condensés par refroidissement.

HE : Huile Essentielle

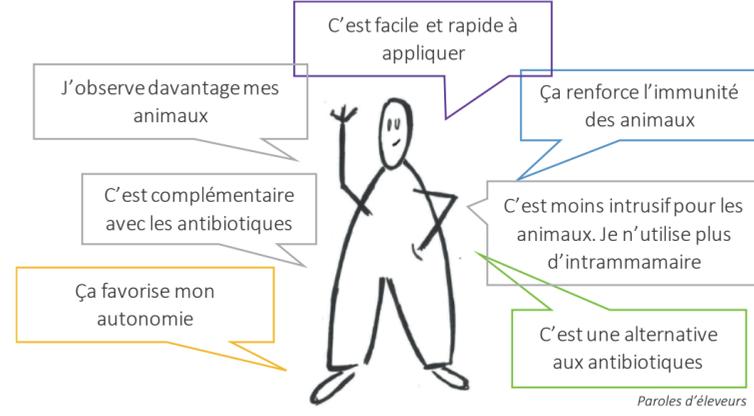
Expression : opération qui consiste à extraire des substances de certains produits naturels en les soumettant à une forte pression.

Huile essentielle et antibiotique : Différence de composition

● L'antibiotique est composé d'une simple molécule active.

● Une huile essentielle est composée de plusieurs dizaines de molécules actives différentes. Cette composition varie selon l'année, les conditions de récolte, etc : il n'y a pas deux HE strictement identiques, même pour une même plante.

Pourquoi utiliser les huiles essentielles ?



Pour être plus économe et autonome sur la ferme ! Diminuer sa consommation de médicaments, c'est baisser ses charges en produits vétérinaires et développer l'autonomie de l'éleveur dans la conduite de son troupeau et de sa ferme.

Pour le bien-être de l'animal et de l'éleveur ! C'est une autre approche de la santé. Observer individuellement ses animaux, c'est porter un nouveau regard sur son troupeau. Développer le préventif et le curatif en aromathérapie permet de mieux prendre en compte l'environnement et l'animal et permet une meilleure appréciation du diagnostic par l'éleveur.

Parce que les antibiorésistances se développent ! Utiliser moins d'antibiotiques, c'est un moyen de lutter contre l'apparition de souches de bactéries résistantes aux antibiotiques, à l'origine d'impasses thérapeutiques en médecine vétérinaire et humaine. Cet enjeu de santé publique a conduit le Ministère en charge de l'agriculture à mettre en place le plan Ecoantibio* (diminuer l'usage des antibiotiques afin de réduire les risques d'antibiorésistance).

*<http://agriculture.gouv.fr>

Qu'est-ce que c'est ?

Les huiles essentielles sont des substances odorantes d'origine végétale. Elles sont le plus souvent obtenues par distillation à la vapeur d'eau ou par expression pour les huiles essentielles à base d'agrumes (en les pressant à froid). Ces procédés permettent d'extraire des molécules volatiles, légères (de faibles poids moléculaires), et souvent lipophiles (soluble dans un corps gras).

Source : Franchoime Pierre, L'aromathérapie exactement, 2001.

Les plantes produisent des huiles essentielles comme signaux chimiques (pour attirer) ou comme moyen de défense (pour repousser des prédateurs ou détruire des bactéries). L'extraction concentre ces substances actives que l'on utilise alors pour agir sur le vivant (les plantes, l'animal, l'Homme). Des précautions d'emploi sont donc nécessaires compte-tenu de leur potentielle toxicité.

Les propriétés recherchées par les éleveurs sont nombreuses : anti-inflammatoire, anti-infectieux, stimulant digestif et respiratoire, calmant, antalgique, anti-stress, ou encore une aide pour l'animal à se rééquilibrer.



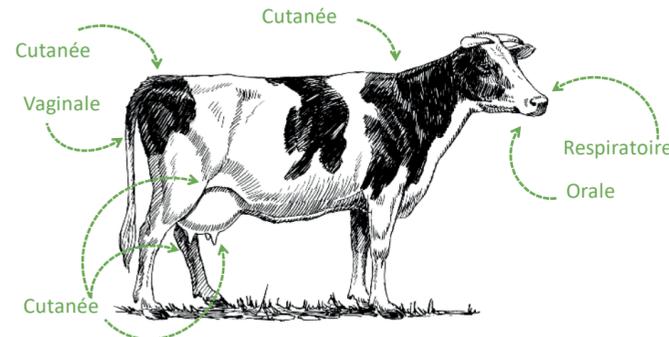
Support de caractérisation des principales huiles essentielles vues en formation à l'Adage en 2013. Disponible sur www.adage35.org

Quelle démarche sur ma ferme ?

Alimentation, hygiène en salle de traite, état des sols, environnement, saisons, bâtiments... Sont autant de facteurs qui peuvent jouer un rôle dans l'apparition de maladies chez nos animaux. C'est pour cela que l'on dit souvent que le germe n'est pas le seul élément responsable de la maladie.

La prise en compte de tous ces facteurs est la base de la réflexion des éleveurs sur la santé du troupeau. C'est cette prise de recul que cherchent à adopter les éleveurs du Réseau CIVAM afin d'avoir une approche globale de la santé dans leur élevage.

Quelles pratiques d'utilisation par les éleveurs ?



Différentes voies d'application sont utilisées en élevage.

Les éleveurs appliquent les huiles essentielles en **goutte-à-goutte (1)** ou en **spray (2)** directement sur l'animal.



Ils les ont testées !

Depuis 2008, les éleveurs de l'Adage35 mènent un réel travail de recherche-action sur les huiles essentielles. Un partenariat a été établi avec des professionnels de la santé animale : formateurs, vétérinaires, laboratoire départemental d'analyses, laiterie. Cette co-construction de savoirs a permis d'enrichir les connaissances des huiles essentielles chez les bovins pour tous les acteurs. Ce travail permet aux paysans de s'approprier les protocoles d'utilisation et de se forger un avis en fonction de leur satisfaction. Ce « **pourquoi comment** » est un moyen de partager cette expérience au plus grand nombre.

Se poser les bonnes questions pour trouver les causes

Une bonne compréhension du problème et de son origine va permettre de résoudre les dysfonctionnements en profondeur. Comme ça, on ne soigne pas que les symptômes et on évite les récurrences ! Diagnostiquer, c'est enquêter pour identifier les causes de la maladie : Pourquoi mon animal est-il malade ?

Cela implique souvent d'observer individuellement ses animaux : Qu'est-il arrivé à cet animal en particulier ? Un stress ? Une période ou un événement particulier ?

C'est aussi remettre en question ses pratiques : Quels sont les facteurs de risque ? Par exemple dans l'alimentation et les conditions d'élevage (humidité, ventilation, froid...)?

Les huiles essentielles sont lipophiles. Une fois appliquées, elles traversent la peau (voie cutanée) et les muqueuses : voie vaginale (en diluant dans une huile végétale), voie orale (pour des huiles essentielles issues de plantes comestibles), voie respiratoire (par inhalation).

Mode d'emploi

Le choix de l'huile et les quantités à utiliser peuvent dépendre de la pathologie ou de l'animal (jeune ou adulte, bovin ou petit ruminant).

De nombreuses huiles essentielles sont irritantes. Certaines doivent être diluées avant d'être appliquées. D'autres sont toxiques par voie orale.

Utilisez des protocoles établis par des personnes initiées (formateur, éleveur utilisateur, vétérinaire).

Conservation

Dans des flacons en verre bleu ou brun, à l'abri de la lumière et bien fermés (risque d'évaporation).

Pas de date limite de conservation si l'HE est conservée dans de bonnes conditions.

Est-ce que c'est ...

... Efficace ?

En 2016, au cours d'une étude exploratoire, 28 éleveurs laitiers du Civam Adage 35 ont été interrogés sur toutes les pathologies rencontrées en 2015 et traitées à l'aide d'huiles essentielles.

Pathologies relevées	Nombre de vaches traitées	Nombre de protocoles différents	Satisfaction des éleveurs
Mammite clinique	450 (27%)	44	69 %
Mammite subclinique	118 (7%)	7	48 %
Panaris	77 (4,5%)	6	74 %
Anoestrus	25 (1,5 %)	2	84 %

Résultats d'enquête sur l'utilisation des huiles essentielles en élevage

Ces éleveurs, formés aux huiles essentielles et utilisateurs depuis au moins 3 ans, ont recours aux huiles essentielles pour les problèmes suivants : mammite clinique et sub-clinique, hémolactation, panaris, non-délivrance, anoestrus, omphalite (« gros nombril ») et diarrhées des veaux. Pour chaque pathologie, les éleveurs ont donné le nombre d'animaux traités, le nombre d'animaux qu'ils considèrent guéris et leur(s) critère(s) de guérison.

Résultats d'enquête sur l'utilisation des huiles essentielles pour soigner les panaris

Panaris : Prévalence dans l'échantillon	5% (77/1667)
Éleveurs utilisant les HE pour cette maladie	46% (13/28)
Nombre de protocoles HE utilisés	6
Vaches traitées aux HE en 1 ^{ère} intention	61% (47/77)
Efficacité constatée à dire d'éleveur	74% (35/47)

Sur 1667 vaches, 77 ont été traitées pour un panaris, soit 5% de l'échantillon étudié.

Pour 61% des vaches traitées pour un panaris, les HE sont le premier traitement utilisé.

Selon les critères des éleveurs de l'Adage 35, 75% des vaches traitées aux huiles essentielles ont guéri.

... Économique ?

Les huiles essentielles restent un traitement parmi d'autres : Elles ne remplacent pas de bonnes conditions d'élevage, ni une bonne alimentation, ni la prévention. Un coût vétérinaire est la conséquence de la santé du troupeau, pas un objectif isolé.

Pour traiter un animal, les quantités se limitent à quelques gouttes par jour. Les coûts sont donc souvent faibles : par exemple 15 euros pour 100mL d'HE d'Eucalyptus citriodora, même en bio. Pour certaines HE, les coûts peuvent être beaucoup plus élevés : 100 euros pour 100mL d'HE de Manuka (Leptospermum scoparium). Pour éviter des dépenses inutiles, achetez toujours les quantités en fonction de vos besoins !

Témoignage de Thérèse Fumery, éleveuse à Iffendic

Dans les fermes qui utilisent beaucoup d'antibiotiques, l'utilisation d'HE peut réduire les coûts vétérinaires. Dans les élevages déjà économes, la réduction peut ne pas être très importante.

Attention aux stocks : Sur plusieurs années, l'accumulation peut coûter cher ! Pour certaines HE, comme la livèche (Levisticum officinalis), je veux toujours en avoir. Elle est très chère, mais après l'avoir testée, je sais que ça vaut le coup et que c'est moins chère qu'une intervention du véto.